



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective
PAU

AR: JA 202 806 1634 1

Toulon, le **31 OCT. 2023**

Le préfet

à

Madame la Présidente
Chambre d'agriculture du Var
11 rue Pierre Clément
83300 Draguignan

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune de Solliès-Pont (83210)

Madame la Présidente,

Le conseil municipal de la commune de Solliès-Pont, par délibération en date du 28 septembre 2023, a approuvé le projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée (ZAP).

Veuillez trouver ci-joint un dossier présentant le projet de ZAP et comportant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation de la zone.

Conformément aux dispositions des articles L. 112-2 et R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet, dans un délai de deux mois à réception de ce dossier.

A défaut de notification dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BOULET



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective
PAU

Toulon, le **31 OCT. 2023**

AR : 1A 202 806 16 364

Le préfet

à

Monsieur Pascal LAVILLE
Délégué territorial de l'INAO
Parc Tertiaire Valgora – bât. C
Avenue Alfred Kastler
83160 La Valette du Var

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune de Solliès-Pont (83210)

Monsieur le délégué territorial,

Le conseil municipal de la commune Solliès-Pont, par délibération en date du 28 septembre 2023, a approuvé le projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée (ZAP).

Veuillez trouver ci-joint un dossier présentant le projet de ZAP et comportant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation de la zone.

Conformément aux dispositions des articles L. 112-2 et R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet, dans un délai de deux mois à réception de ce dossier.

A défaut de notification dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BOULET



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective
PAU

Toulon, le - 2 NOV. 2023

Le 25/11/23

Le Chef du Bureau
Développement Rural
Stéphane THOLLON

Le préfet

à

Monsieur le Président de la CDOA
DDTM - SAF
Boulevard du 112ème Régiment
d'Infanterie
CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune du Solliès-Pont (83210)

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de la commune de Solliès-Pont, par délibération en date du 28 septembre 2023, a approuvé le projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée (ZAP).

Veillez trouver ci-joint un dossier présentant le projet de ZAP et comportant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation de la zone.

Conformément aux dispositions des articles L.112-2 et R.112-1-6 du code rural et de la pêche maritime, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet, dans un délai de deux mois à réception de ce dossier.

A défaut de notification dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BOULET

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective
PAU

AR : JA 2023 06 164 18

Toulon, le

- 2 NOV. 2023

Le préfet

à

Monsieur le Président
du Syndicat de défense de la figue de
Solliès
COPOSOLFRUIT
83210 SOLLIES-PONT

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune de la commune de Solliès-Pont (83210)

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de la commune de Solliès-Pont, par délibération en date du 28 septembre 2023, a approuvé le projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée (ZAP).

Veuillez trouver ci-joint un dossier présentant le projet de ZAP et comportant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation de la zone.

Conformément aux dispositions des articles L. 112-2 et R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet, dans un délai de deux mois à réception de ce dossier.

A défaut de notification dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BOULET

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective
PAU

AR: 1A20230616388

Toulon, le **31 OCT. 2023**

Le préfet

à

Monsieur le Président
Syndicat de l'AOC Côte-de-Provence
Maison des vins, RN 7
83460 Les Arcs-sur-Argens

Objet : Projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée sur la commune de la commune de Solliès-Pont (83210)

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de la commune de Solliès-Pont, par délibération en date du 28 septembre 2023, a approuvé le projet de délimitation et de classement d'une zone agricole protégée (ZAP).

Veuillez trouver ci-joint un dossier présentant le projet de ZAP et comportant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation de la zone.

Conformément aux dispositions des articles L. 112-2 et R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime, je vous demande de bien vouloir me faire part de votre avis sur ce projet, dans un délai de deux mois à réception de ce dossier.

A défaut de notification dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BOULET

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr